Foyer-ARAG S.A.
QRT Public 2025

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	39.447
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	32.504
Obligations d'État	R0140	10.408
Obligations d'entreprise	R0150	15.797
Titres structurés	R0160	6.298
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	6.850
Produits dérivés	R0190	93
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-145
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-145
Non-vie hors santé	R0290	-145
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1.155
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2.213
Autres créances (hors assurance)	R0380	4.749
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2.406
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	49.824

Foyer-ARAG S.A.
QRT Public 2025

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	17.514
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	17.514
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	16.071
Marge de risque	R0550	1.443
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4.893
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2.089
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	88
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	290
Autres dettes (hors assurance)	R0840	973
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	25.847
Excédent d'actif sur passif	R1000	23.977

Foyer-ARAG S.A.

QRT Public 2025

S.04.05.21 - 1

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays: non-vie
		C0010	C0020
Pays	R0010		BE
Primes émises (brutes)			
Primes brutes émises (assurance directe)	R0020	15.836	2.321
Primes brutes émises (réassurance proportionnelle)	R0021	2.605	
Primes brutes émises (réassurance non proportionnelle)	R0022		
Primes acquises (brutes)			
Primes brutes acquises (assurance directe)	R0030	16.677	2.206
Primes brutes acquises (réassurance proportionnelle)	R0031	1.452	
Primes brutes acquises (réassurance non proportionnelle)	R0032		
Charge des sinistres (brute)			
Charge des sinistres (assurance directe)	R0040	4.247	1.026
Charge des sinistres (réassurance proportionnelle)	R0041	657	
Charge des sinistres (réassurance non proportionnelle)	R0042		
Dépenses engagées (brutes)			
Dépenses engagées brutes (assurance directe)	R0050	4.119	639
Dépenses engagées brutes (réassurance proportionnelle)	R0051	327	
Dépenses engagées brutes (réassurance non proportionnelle)	R0052		

Foyer-ARAG S.A.
QRT Public 2025

S.05.01.02 - 01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brutes – Assurance directe	R0110										18.157							18.157
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120										2.605							2.605
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140										1.041							1.041
Nettes	R0200										19.721							19.721
Primes acquises																		
Brutes – Assurance directe	R0210										18.883							18.883
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220										1.452							1.452
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240										1.041							1.041
Nettes	R0300										19.295							19.295
Charge des sinistres																		
Brutes – Assurance directe	R0310										5.273							5.273
Brutes – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320										657							657
Brutes – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340										460							460
Nettes	R0400										5.470							5.470
Dépenses engagées	R0550										4.708							4.708
Solde – Autres dépenses/recettes techniques	R1210																	
Total des dépenses techniques	R1300																	4.708

Foyer-ARAG S.A.
QRT Public 2025

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée												Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brutes	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.437	0	0	0	0	0	0	1.437
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140										-231							-231
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.668	0	0	0	0	0	0	1.668
Provisions pour sinistres																		
Brutes	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14.634	0	0	0	0	0	0	14.634
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240										86							86
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14.548	0	0	0	0	0	0	14.548
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16.071	0	0	0	0	0	0	16.071
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16.216	0	0	0	0	0	0	16.216
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.443	0	0	0	0	0	0	1.443
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17.514	0	0	0	0	0	0	17.514
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-145	0	0	0	0	0	0	-145
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17.659	0	0	0	0	0	0	17.659

Foyer-ARAG S.A.
QRT Public 2025

S.19.01.21 - 01 **Accident**
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement											Exercice en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100											144	144	144
N-9	R0160	692	1.489	898	578	329	169	218	119	94	70		70	4.656
N-8	R0170	888	1.399	831	624	377	263	186	181	110			110	4.858
N-7	R0180	795	1.273	708	433	341	208	170	94				94	4.022
N-6	R0190	812	1.085	828	629	393	315	216					216	4.277
N-5	R0200	719	1.108	725	527	308	164						164	3.551
N-4	R0210	558	866	585	362	371							371	2.743
N-3	R0220	599	1.136	796	601								601	3.131
N-2	R0230	604	1.001	857									857	2.462
N-1	R0240	779	1.190										1.190	1.969
N	R0250	929											929	929
	Total	R0260											4.746	49.042

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360
Précédentes	R0100											90	66
N-9	R0160										112		85
N-8	R0170									193			142
N-7	R0180								273				235
N-6	R0190							502					418
N-5	R0200						691						653
N-4	R0210					826							928
N-3	R0220				1.422								1.405
N-2	R0230			2.040									2.182
N-1	R0240		3.381										3.340
N	R0250	5.988											5.179
	Total	R0260											14.634

Foyer-ARAG S.A.

QRT Public 2025

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	17.514	0	0	70	0
Fonds propres de base	R0020	15.627	0	0	-51	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	15.627	0	0	-51	0
Capital de solvabilité requis	R0090	8.034	0	0	21	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	15.627	0	0	-51	0
Minimum de capital requis	R0110	3.134	0	0	7	0

Foyer-ARAG S.A.

QRT Public 2025

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	252	252			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	15.375	15.375			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	15.627	15.627	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	15.627	15.627	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	15.627	15.627	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	15.627	15.627			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	15.627	15.627			
SCR	R0580	8.034				
MCR	R0600	3.134				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,95				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,99				

Foyer-ARAG S.A.

QRT Public 2025

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	23.977
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	8.350
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	252
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	15.375
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1.703
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1.703

Foyer-ARAG S.A.
QRT Public 2025

S.25.01.21
Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5.224		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	194		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	6.636		
Diversification	R0060	-2.541		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	9.513		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	610
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2.089
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	8.034
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	8.034
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module «risque sur actions» fondé sur la duration	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approach to tax rate		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes		C0130
LAC DT	R0640	-2.089
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2.089
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-2.089

Foyer-ARAG S.A.

QRT Public 2025

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	3.134

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	16.216	19.721
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3.134
SCR	R0310	8.034
Plafond du MCR	R0320	3.615
Plancher du MCR	R0330	2.008
MCR combiné	R0340	3.134
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2.700
Minimum de capital requis	R0400	3.134